

Les villes à la merci d'un rapport paradoxal entre le local et le mondial

Réflexions à partir du cas de l'Afrique au sud du Sahara

Émile LE BRIS

Le système-monde, dans la définition qu'en donne Braudel ¹, connaît depuis quelques années une formidable réorganisation où l'économie joue les premiers rôles. Les rapports entre le local et le mondial, entre le rural et l'urbain, sont affectés par des ruptures brutales. Le moindre des paradoxes de cette réorganisation n'est pas que l'on mette l'accent sur le « développement local », alors même que les tendances lourdes sont la mondialisation d'une part et la mégapolisation d'autre part. Ce dernier processus est, de fait, considéré aujourd'hui comme la pointe avancée de l'urbanisation.

Deux questions viennent immédiatement à l'esprit :

- À quoi fonctionne ce « local » dont on parle tant, au point que l'urbain paraît littéralement s'y dissoudre, perdant du même coup son caractère de système territorial stable ?
- Les nouvelles régulations à l'œuvre dans ce monde en transformation rapide fonctionnent-elles au local ? Existe-t-il un « territoire pertinent » où se joue l'articulation entre marché et démocratie ?

Pour tenter de répondre à ces questions, l'Afrique sub-saharienne constituera l'espace de référence. La situation de ce continent est, à bien des égards, singulière, et il conviendra de soumettre certaines de mes hypothèses à un test de validité plus large.

1. Braudel parle en fait d'économie-monde, traduction littérale de l'allemand *Weltwirtschaft*, qui désigne « un morceau de la planète capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique. » Le système-monde contemporain s'étend, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité

Les ruptures affectant le système-monde et leurs effets urbains

Au cours des années 1980, des ruptures profondes apparaissent dans les formes économiques et spatiales de l'organisation productive. Le nouveau système-monde se calque désormais sur un ordre global auquel les États sont contraints de « s'ajuster ». Le développement n'est plus imaginé qu'en termes d'intégration au marché mondial et cette nouvelle modernité, fort éloignée de celle promue au cours des années 1970 dans les cadres nationaux, bouleverse complètement les rapports entre progrès économique, progrès politique et progrès social.

Il n'y a pas si longtemps, l'accent était mis sur la dimension localisée, territorialisée, du développement. L'accumulation manifeste désormais une très grande flexibilité et une extrême volatilité, conduisant à une désarticulation des logiques territoriales de développement. Les dynamiques de « flexibilité » et l'accent mis sur les « pôles performants » conduisent à privilégier les processus de globalisation-mondialisation, à insister sur les notions de maillage et de réseau (dans une acception plus organisationnelle que spatiale) et sur la notion de « proximité », où la dimension spatiale n'apparaît pas non plus comme essentielle. On se trouve en présence d'un maillage mondial du capitalisme avancé, enserrant dans des mailles de largeur variable des zones privées de prospérité, de pouvoir décisionnel et bien souvent d'avenir. Le rapport entre « mailles » et « entre-mailles » s'organise en trois grands ensembles (Margolin, 1990) :

- mailles étroites fortement intégratives descendant au niveau régional mais pas au niveau local. Il s'agit des pays développés et des « nouveaux pays industrialisés » de petite taille.
- mailles larges descendant partiellement au niveau régional mais pas au niveau local. De vastes étendues semi-périphériques se trouvent anémiées et les contrastes sociaux sont très vifs.
- mailles larges, stagnantes ou régressives, peu intégratives et présentes seulement au niveau national. Ce sont les « pays les moins avancés » mis à l'écart des dynamiques mondiales.

Alors que les modèles hiérarchisés du type centre-périphérie se trouvent mis en question (le concept d'interdépendance est censé disqualifier les théories de la dépendance), l'interpénétration du local et du mondial semble correspondre à une marginalisation des échelles intermédiaires, en particulier celle des États, qu'affectent à la fois une crise de rationalité et une crise de légitimation. Au sud comme au nord, la mégapolisation apparaît bien comme la pointe avancée de l'urbanisation (Lebris et Massiah, 1996). Au nord, on assiste à la reprise de la croissance des grandes agglomérations et le système-monde s'apparente à une nouvelle organisation « hanséatique » autour d'un petit nombre de mégacités. La figure de la « ville émergente », inspirée du modèle nord-américain, serait même en voie de généralisation à l'échelle de la planète (Collectif, 1999). Sur les décombres de la « ville

organique » caractérisée par la centralité, la densité et l'espace public, se développerait inexorablement un double processus d'étalement urbain et de « sécession urbaine ».

Les mégapoles, majoritairement situées au sud, ont perdu les fonctions des métropoles définies comme centres organisateurs de leur territoire et puisant leur dynamisme interne dans la production. Les mégapoles contemporaines, loin de structurer leur territoire, le « bouffent » littéralement. Elles ne jouent plus comme lieu de reproduction de la force de travail et, en perdant leurs fonctions de ville-centre, elle perdent aussi leur lisibilité.

Les recherches les plus récentes, menées en Afrique de l'Ouest, montrent pourtant que la part de population regroupée dans les petites agglomérations est passée, entre 1960 et 1980, de 6 % à 9 %. Doit-on imputer cette évolution à une « transition urbaine » qui se traduirait par le ralentissement de la croissance mégapolitaine, par le gonflement et la diversification des villes moyennes et par l'explosion du semis urbain de base ? Dans le contexte de crise de l'économie rentière que connaît l'Afrique sub-saharienne, s'afficherait ainsi un réseau urbain mature lié à une économie marchande endogène. C'est pourtant hors de tout contrôle endogène (et souvent hors des villes elles-mêmes) que s'effectue, de façon très limitée, l'entrée du continent africain dans la mondialisation : c'est le cas des « corridors de modernisation en Afrique australe et de certains sites insulaires érigés en zones franches comme à l'île Maurice.

On se gardera enfin d'ignorer que l'on vit, en Afrique comme dans le reste du monde, à la fin d'une relation millénaire entre la ville et la campagne. Tout indique que la séparation s'estompe entre ces deux univers. Peemans (Peemans, 1994) estime que le « modèle paysan » recule devant le « modèle fermier » qu'il définit comme un modèle de transition vers une forme capitalistique d'organisation de l'agriculture. Le mouvement de spécialisation croissante provoque l'élimination de la petite paysannerie « non captive » du marché. La crise agraire nourrit la crise urbaine. En Afrique, la ville joue certes encore (mais pour combien de temps ?) comme une machine à transformer des paysans en citadins mais ne remplit plus la fonction d'intégration/promotion : les « trajectoires d'urbanisation » se brouillent et ne débouchent plus sur de véritables « ancrages urbains ».

La nouvelle mode du « développement local »

Pour l'ensemble des bailleurs de fonds internationaux, l'appui à la politique de développement urbain prend de plus en plus la couleur du « développement local », qui recouvre l'aide au développement municipal. L'aménagement participatif de quartier et – s'agissant de la France – le soutien à la coopération décentralisée. Une expérience considérable a été accumulée

dans ces divers domaines ; elle révèle cependant certaines incohérences et d'évidentes faiblesses. L'idéologie du « contrat social » qui la sous-tend conduit à vouloir traiter avec les « gouvernements locaux » ou avec les « communautés de base » issus du démembrement programmé de l'État. Le local a longtemps submergé l'urbain comme lieu privilégié d'articulation entre acteurs institutionnels, acteurs sociaux et techniciens. Dans le cas des villes secondaires, il a été réifié comme territoire existant avec son histoire propre, indépendamment du centre, c'est-à-dire de la métropole. Or, il tend de plus en plus à n'exister qu'à travers sa fonctionnalité par rapport à cette dernière, à cette nuance près que les relations entre mégapoles apparaissent aujourd'hui plus importantes que les relations entretenues par ces mêmes mégapoles avec leur environnement national.

Bernard Ganne et Moussa Ouedraogo (Ganne et Ouedraogo, 1997) entreprennent de revisiter un certain « localisme » et d'en révéler les impasses tant pratiques que théoriques. Ils démontrent, à propos de Ouahigouya (Burkina Faso), que la focalisation sur le « local » conduit à occulter les alliances et les clivages du jeu politique. Ce jeu suscite et conforte des choix de redéploiement et c'est au travers d'investissements externes qui l'inscrivent dans un espace circulatoire large, diversifié et fortement régulé que Ouahigouya puise sa dynamique.

La globalisation évoquée plus haut entraîne, de manière générale, une remontée des inégalités régionales et un décrochage de la plupart des pays du Sud, en particulier de ceux du continent africain. En contradiction évidente avec les méga-tendances décrites, se développe, à propos de l'Afrique, un discours sur la décentralisation laissant entendre qu'au nom de la doctrine du « moins d'État », va s'instaurer une relation directe entre les administrations locales et les bailleurs de fonds internationaux. Cette doctrine s'appuie sur les principes suivants ² :

- un développement urbain efficace passe par des systèmes forts d'administration locale. Cette proposition de bon sens se heurte à l'extrême faiblesse des moyens financiers des collectivités locales africaines. Nairobi fait presque figure de ville riche avec une dépense par tête avoisinant les 70 dollars ; dans le même temps, en effet, Dar es Salaam ne mobilisait qu'environ 6 dollars, soit 200 fois moins qu'une ville du Nord ! Il est vrai, qu'à l'échelle locale, les seules ressources potentielles significatives ont pour assiette l'habitat et le foncier, et l'on sait les écueils que rencontre la mobilisation de ce type de ressources fiscales en Afrique. Sur le continent, l'effet le plus immédiat du retrait de l'État a été la chute, sur une dizaine d'années, d'environ 20 % des dépenses consacrées aux infrastructures et aux services de fonction locale ;

2. Le Programme de développement municipal (PDM), lancé en Afrique au début des années 1990 avec l'appui de la Banque mondiale et de certaines coopérations bilatérales, a précisément pour objectif « de faciliter la préparation et la mise en œuvre des politiques de décentralisation et de renforcer la capacité des municipalités à gérer le développement urbain. »

- la décentralisation permet de créer de bonnes perspectives de participation populaire. Il est certes urgent de reformuler l'objectif de « développement local » si l'on veut faire jouer effectivement à l'espace municipal son rôle de mobilisation pour la construction de nouveaux rapports entre identité, citoyenneté et territoire. On doit d'autant plus veiller à ce que développement local et décentralisation ne deviennent pas, comme ce fut le cas dans les années 1990, la nouvelle « tarte à la crème » du développement. Il faut prendre en considération le caractère politiquement délicat de ces questions et se convaincre que la décentralisation n'est pas automatiquement porteuse d'une « valeur ajoutée démocratique » ³.

Les nouveaux « professeurs en politiques urbaines » (de la Banque mondiale en particulier) seraient bien inspirés en reconnaissant que l'aide destinée au renforcement de l'administration locale doit être considérée dans son rapport avec la dynamique politique, les facteurs socio-culturels et la réalité économique propres à chaque pays (Osmont, 1995). Pour mieux mesurer l'importance d'une telle prise en compte, on rappellera la lente gestation de l'institution municipale française :

L'esprit des Lumières, dans ses applications libérale et physiocratique, s'attacha d'abord à l'unification des modes d'administration et à la suppression de la vénalité des charges municipales. La loi du 14 décembre 1789 tranchera l'autre grande question : celle de la représentation et de la décentralisation. Cette loi allait si loin que, tout au long du XIX^e siècle, le souvenir de l'anarchie et des excès dont l'administration locale avait souffert pendant la période révolutionnaire, fournira des arguments à ceux qui, tous régimes politiques confondus, imposeront une centralisation d'autant plus rigoureuse que la plupart des maires s'avéraient inaptes au bon exercice de leur fonction (la loi de 1884 imposa elle-même un solide encadrement de l'action des maires). Il n'est donc pas certain que les révolutionnaires de 1789 aient beaucoup gagné en forçant les étapes. Il fallut finalement attendre près de deux siècles pour que la loi consacre la victoire de la décentralisation. La situation française actuelle montre que l'écart s'est creusé entre d'une part des maires, véritables professionnels de l'administration municipale, placés à la tête d'entreprises multiformes subventionnant là des associations ou des sociétés d'économie mixte, contribuant ici à des réseaux de coopération de type district ou syndicat intercommunal, et d'autre part, la grande masse des maires des petites villes qui, en comparaison, font figure d'amateurs. Ce qui est en cause, ce sont les principes et traditions sur lesquels est fondé notre système institutionnel et administratif, principes parfois menacés aujourd'hui par un réflexe d'indépendantisme municipal. On attend toujours que l'Association des maires de France imite son homologue anglaise en se dotant d'un « code national de bonne conduite des administrations locales » (Chandernagor, 1993).

3. On lira avec intérêt l'ouvrage de R. Ôtayek (Ôtayek, 2000).

À quoi fonctionne le local ? Le développement local en questions

À l'Administration commandée d'en haut

Comme politique publique, la décentralisation ne peut être pensée que d'en haut. Le fait administratif se banalise et devient un facteur d'urbanisation parmi d'autres. Une promotion administrative n'est plus génératrice d'urbanité, mais elle vient davantage consacrer une dynamique endogène ou une position éminente. Il est moins question d'encadrement administratif serré des territoires locaux, l'heure étant au gouvernement local (placé sous surveillance !) qui saura mobiliser les ressources propres du milieu. Les enjeux de l'obtention d'un statut de collectivité territoriale sont donc considérables pour la dimension politique des relations villes-campagnes.

L'uniformisation d'un certain nombre de normes constitue cependant une tendance forte de ces dernières années, qu'il s'agisse des normes des gestions urbaines (les privatisations des grands services sont à l'ordre du jour), des normes technologiques, des normes de consommation et, au bout du compte, des modes de vie. Les situations africaines conduisent à nuancer le diagnostic de désengagement des États, tant il est vrai que les nouvelles normes à prétention universelle sont portées par les appareils centralisés recourant, dans leurs relations avec les « gens » à des corps intermédiaires sur lesquels nous reviendrons.

Le pouvoir urbain se révèle particulièrement fragmenté⁴, mais certaines stratégies traversent la quasi-totalité des segments du pouvoir local urbain : s'affranchir des tutelles, créer des ressources à la fois dans la sphère publique (fiscaliser, verbaliser, etc.) et privée (investir, mobiliser les populations dans des travaux d'intérêt général).

Au marché

La perte de puissance de la hiérarchie politico-administrative semble laisser le champ libre au marché, porteur d'un nouveau modèle de développement. Ce dernier serait régi par « l'accumulation flexible », du moins dans certaines mailles du réseau mondial. Dans tous les cas, on observe la fin d'un mode d'administration de la ville fondée sur un développement économique et social « indigène », à l'écart des sphères internationales.

Il serait intéressant d'interpréter la faveur dont bénéficient les « travaux d'intérêt public » en Afrique à la lumière de ce schéma d'évolution, qui rend

4. Pour rendre compte de cette fragmentation, il est fait appel au modèle polyarchique de Dahl, postulant qu'il existe un marché concurrentiel sur lequel interviennent simultanément le pouvoir central et une pluralité d'institutions locales.

également compte du mode d'attribution des marchés publics et des entreprises nationales dans le cadre des privatisations. Nombre de maires de grandes villes africaines en sont réduits à jouer les *City managers*, mais, court-circuités par une pléiade de nouveaux acteurs, ils perdent la maîtrise de ce qui se trame en matière de fiscalité, d'accès aux contrats publics et d'affectation des grands investissements.

À la « governance »

Définie comme la « gestion consciente des structures politique et administrative en vue d'élargir la légitimité du domaine public » (Hydden et Bratton, 1992). Il s'agit d'établir une nouvelle relation organique entre gouvernement et société civile ; dans cette perspective, l'attention se focalise sur les formes de régulation qui ne sont ni marchandes, ni étatiques. La *governance*, ça serait en quelque sorte la société civile moins le marché, plus la société politique locale, les notables et les municipalités (Benko et Lipietz, éd., 1992). Dans les faits, elle se trouve le plus souvent réduite à une forme administrée, largement inopérante, qui laisse littéralement en friches des espaces vite transformés en « réduits identitaires ». Réceptacle des identités particularistes, le local ne peut en aucune manière être considéré comme un espace d'authentique émancipation (Ôtayek, 2000).

À la participation populaire

Les expériences développées sur une période assez longue montrent les failles de la participation populaire :

- consolidation d'un imaginaire de l'animation sociale où se mêlent la sublimation du jeune, de la femme et du pauvre, la dénonciation du fonctionnaire et une véritable fuite en avant dans une réalité rêvée ;
- étonnante méconnaissance de la force des réseaux sociaux et des hiérarchies existantes à travers la recherche systématique d'une marginalisation des notables ;
- ignorance du fait que l'Administration fonctionne elle-même à la lumière de ces réseaux, de ces néo-lignages, et qu'elle a recours à la médiation de « personnalités de rattachement » insérées, bien souvent à un niveau élevé, dans l'appareil d'État. Le service administratif souffre en fait rarement de cet « orphelinat social » dont on prétend l'affubler.

On assimile volontiers la gestion participative à une aspiration naturelle des populations, considérant les espaces où elle se déploie à des îlots d'innovation sociale. Ne s'agit-il pas plutôt de la manifestation d'une nécessité de survie face au désengagement des États ? La participation populaire serait alors plus le signe d'un profond désarroi que d'une vision sociale renouvelée.

Les nouvelles régulations fonctionnent-elles au local ?

Les administrations locales sont appelées à suppléer les défaillances de l'urbanisme officiel. Grandes ou petites, les villes sont désormais les centres d'accueil potentiels pour des opérations de développement qui visent leur arrière-pays (coopération décentralisée, ONG) mais, globalement, elles pratiquent une gestion conservatrice de l'existant. Dubresson observe même à Toumodi (Côte d'Ivoire) que, dans la seconde moitié des années 1980, une nouvelle génération de cadres alliés du pouvoir (ceux que l'on appelle les « grands » ont investi directement et massivement dans les villages, laissant la ville en angle mort de l'investissement urbanistique (Jaglin et Dubresson, 1993).

La question posée est bien : comment se construit un pouvoir local et à quelles fins ? Par-delà l'hétérogénéité des statuts et des compétences, et à l'heure des décentralisations, des agencements communs émergent dans la configuration des pouvoirs locaux (Giraut, 1994). Trois catégories d'acteurs se partagent le pouvoir :

- les « administrateurs » fonctionnant dans une logique « moderne », fonctionnaliste et hygiéniste, préférentiellement en relation avec la bourgeoisie marchande ;
- les « notables », détenteurs du pouvoir foncier, longtemps considérés comme relais locaux de l'autorité administrative. La perte d'une partie de leur pouvoir foncier ne leur interdit pas le maintien de privilèges dans la gestion urbaine ;
- les « bourgeois », détenteurs du pouvoir économique, et dont une fraction peut être assimilée aux « notables » par opposition aux nouvelles générations d'entrepreneurs.

Même si l'occidentalisation du monde est bien engagée, la ville africaine à venir doit inventer son mode politique de régulation. Les translations qui s'opèrent du niveau étatique vers le niveau local contribuent sans doute, en ouvrant le jeu, à ce que l'on a appelé la « décompression autoritaire ». Mais, du moins dans les villes d'Afrique sub-saharienne, il a été démontré que la volonté d'affranchissement par rapport aux tutelles étatiques ne constituait souvent que le paravent, à l'échelle locale, des « prédateurs » de niveau étatique. Les tendances actuelles consisteraient, au fond, en une navigation approximative entre l'héritage colonial et post-colonial de gestion centralisée et les contraintes de l'ajustement.

La question des rapports entre ajustement et « développement local », loin de se réduire à ces aspects purement politiques, est finalement la question essentielle. Le scénario ivoirien est, à cet égard, fort intéressant. Naguère exemplaire en Afrique sub-saharienne, le « modèle ivoirien » est en crise : paupérisation des classes moyennes et inférieures, blocage de la mobilité sociale accompagnant une mise en question de la légitimité de l'État, revendication démocratique. Cette crise est, depuis plus de dix ans, contemporaine d'un effort unique de décentralisation qui a, au bout du compte, échoué à

accompagner les recompositions du paysage économique et social, à prendre le relais d'une certaine forme de régulation économique et sociale. Ce à quoi l'on a finalement assisté avec la montée de l'ivoirité, c'est à la déroute d'une gestion paternaliste de la diversité ethnique et religieuse. Les dérapages de la fin de l'année 2000 signent la fin d'une tentative de modernisation à base nationale fondée sur une ouverture volontariste et hypercentralisée sur l'extérieur.

Il faudrait éviter l'erreur consistant à considérer les collectivités locales comme des instruments de mise en œuvre des politiques sectorielles des plans d'ajustement structurel. Elles représentent un cadre d'intervention de l'action publique et non un « secteur » d'intervention. On a insisté à juste titre sur le rôle des services publics locaux dans la relance économique et sur leur nécessaire inscription dans des politiques publiques définies comme compromis institutionnalisés entre acteurs. Est-ce bien au niveau local qu'une telle entreprise peut être menée avec le plus de chances de succès lorsque l'on sait le poids que pèsent les méga-acteurs privés opérant dans le domaine des services ? Est-ce à ce niveau que le contrôle de l'action publique par les populations est le plus aisé (Schmitt, 1994) ? L'accord de Cotonou, signé entre les pays ACP et l'Union européenne, distingue bien entre acteurs non gouvernementaux et collectivités locales mais que signifient ces catégories dans les sociétés non occidentales ? Ces acteurs sont-ils porteurs d'un projet de réhabilitation des stratégies de développement dans la phase de post-ajustement ?

Il est urgent d'opérer un renversement de la perspective théorique. Dans la pensée critique des années 1990, les objectifs sectoriels de reconstruction d'une sphère de développement doivent inclure une redéfinition des rapports ville-campagne. La recherche d'une autre rationalité de développement passe par la reconstruction de territoires où démocratie locale et développement iraient de pair.

Le débat de fond est bien celui de la territorialité comme support d'une théorie normative forte opposée au courant néo-modernisateur qui règne aujourd'hui sans partage. Peut-on imaginer une organisation du territoire urbain conçu comme sujet quasi autonome du développement et porté par de nouveaux acteurs (les coopératives, les associations, les mutuelles, etc.) ? Face à l'effacement de l'initiative publique, n'apparaît pour l'instant que chaos, précarité et désagrégation. Entre cette incapacité radicale des États-nations et l'objectif d'autonomie urbaine, les projets alternatifs privilégiant le « local » et le « communautaire » sont encore du domaine du rêve et l'on peut craindre qu'ils s'y cantonnent encore longtemps. Quant au nouveau modèle politique de régulation urbaine, qui sera au cœur des rapports entre démocratie et développement, rien ne permet d'affirmer qu'il prendra les traits de la démocratie libérale inventée en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles. Sera-t-il seulement démocratique ?

Références

- BENKO G. et LIPIETZ A. (dir.) (1992), *Les Régions qui gagnent. Districts et les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.
- CHANDERNAGOR A. (1993), *Les Maires en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Collectif (1999), « Quand la ville se défait », *Esprit*, n° 11.
- GANNE B. et OUEDRAOGO M. (1997), « Local, politique et territoire : essai de mise politique autour d'une ville moyenne, l'évolution de Ouahigouya au Mali », in BERTRAND M. et DUBRESSON A. (dir.), *Petites et moyennes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, pp. 221-240.
- GIRAUT F. (1994), « La petite ville, un milieu adapté aux paradoxes de l'ouest de l'Ouest », thèse de géographie, Université Paris 1.
- HYDEN G. et BRATTON M. (1992), *Governance and Politics in Africa*, Boulder, Lynne Rienner.
- JAGLIN S. et DUBRESSON A. (dir.) (1993), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Réalisations en questions*, Paris, Karthala.
- LE BRIS É. et MASSIAH G. (1996), « Des villes aux mégapoles » in PAQUOT (dir.), *Le Monde des villes, panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Cores, pp. 29-43.
- MARGOLIN J.-L. (1990), « Maillage mondial, espaces nationaux, histoire », *Espace Temps*, n° 43-44, pp. 94-101.
- OSMONT A. (1995), *La Banque mondiale et les villes. Du développement à la décadence*, Paris, Karthala.
- ÒTAYEK R. (2000), *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses des Sciences Po.
- PEEMANS J.-P. (1994), « Quelques enjeux théoriques et politiques de l'internationalisation en rapport avec les dynamiques de longue période », *Cahiers du Centre de Recherches Économiques de Louvain*, n° 21.
- SCHMITT R. (fév. 1994), « Ajustement structurel et collectivités locales », *L'Annuaire municipal*, n° 1, vol. 1.

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)

Jean COPANS (Université Paris-V)

Georges COURADE (IRD)

Alain DUBRESSON (Université Paris-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

Publié avec le concours
du Centre national du Livre

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture : Collage Michel Coquery

© Éditions KARTHALA et GEMDEV, 2003
ISBN : 2-84586-387-X

SOUS LA DIRECTION DE

Annik Osmont et Charles Goldblum

Villes et citadins dans la mondialisation

Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 PARIS

GEMDEV
9, rue Malher
75004 PARIS